

Besançon, le 30 août 2016



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Mesdames, Messieurs les professeurs de SII  
s/c Madame, Monsieur le Chef d'établissement

## LETTRE DE RENTREE

Cher(e)s collègues,

Nous souhaitons, à toutes et à tous, une excellente rentrée. Nous accueillons avec plaisir les lauréats de concours, les professeurs entrants dans l'Académie, les nouveaux recrutés, et notamment les professeurs contractuels...

Quatrième rentrée de la refondation de l'École de la République, celle de septembre 2016 est celle de la mise en œuvre de la réforme de la scolarité obligatoire dont l'enjeu est l'acquisition par chaque élève de chacun des cinq domaines de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Une nouvelle organisation, par cycles et de nouveaux programmes, de cycle, entrent en vigueur ([http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=95184](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95184)). L'évaluation du diplôme national du brevet évolue également.

L'année scolaire 2016-2017 va ainsi mobiliser tous les acteurs pour renforcer la transmission et l'appropriation des valeurs républicaines qui s'inscrit au cœur des missions de l'École.

Le déploiement du plan numérique demeure une des mesures phare de cette année scolaire ; il favorisera la généralisation des usages pédagogiques du numérique.

Un livret scolaire de la scolarité obligatoire, en version numérique, se substituera aux livrets des écoles et aux bulletins en collège et permettra un suivi des acquis des élèves tout au long de chaque cycle.

Pour servir ces objectifs, un nouveau projet académique guidera le travail des personnels de l'académie. Il s'articule autour des trois axes suivants :

- 1 - Assurer un parcours de réussite à chaque élève
- 2 - Accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques
- 3 - Favoriser la convergence des efforts de tous les acteurs de l'éducation

### **La mise en œuvre de la réforme du collège (cycles 3 et 4).**

L'accompagnement de l'ensemble des personnels se poursuit par la mise en place d'un plan de formation ambitieux. Trois journées de formation dédiées à l'usage des outils numériques concerneront l'ensemble des professeurs de collège et des conseillers principaux d'éducation. La priorité sera également donnée à l'appropriation du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, des nouveaux programmes du collège, des nouvelles modalités d'enseignement (accompagnement personnalisé, enseignements pratiques interdisciplinaires), des nouvelles dispositions d'évaluation.

La refondation de l'éducation prioritaire se poursuit également, en s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire ainsi que sur un pilotage académique et de proximité.

### **Le renforcement et la transmission des valeurs de la République.**

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école (2013) fixe comme « comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République ». Après les attentats de janvier 2015, notre ministère a engagé la mobilisation de l'école pour les valeurs de la République qui passe, entre autres, par un vaste plan de formation concernant tous les personnels, toutes les écoles, tous les collèges, lycées et lycées professionnels. Il s'agit de permettre à l'ensemble des personnels d'être en mesure

Rectorat

Inspection  
pédagogique  
régionale

M. José CANIVET

IA-IPR STI

[jose.canivet@ac-besancon.fr](mailto:jose.canivet@ac-besancon.fr)

M. Jean-Marc TOCHON

IA-IPR STI

[jean-marc.tochon@ac-besancon.fr](mailto:jean-marc.tochon@ac-besancon.fr)

Dossier suivi par

Elodie COTTET

[elodie.cottet@ac-besancon.fr](mailto:elodie.cottet@ac-besancon.fr)

Téléphone

03 81 65 49 33

Fax

03 81 65 49 26

10, rue de la Convention

25030 Besançon cedex



de faire vivre les valeurs de la République à l'école.

Dans ce plan de formation, un premier module « à public désigné » est largement ouvert à tous les personnels et pour les enseignants de toutes les disciplines. Animé par les formateurs académiques « valeurs de la République », premier et second degrés, ce module a un double objectif : revenir sur les fondements de la République, ses principes, ses valeurs avec une entrée spécifique sur la laïcité et ses enjeux ; fournir aux participants des outils pour faire vivre, incarner ces valeurs qui constituent le cœur du parcours citoyen. Dans le second degré, pour chaque établissement, ces formations ont donc vocation à s'adresser à des équipes inter catégorielles et pluridisciplinaires qui seront ensuite à même de développer un projet, par exemple dans le cadre du parcours citoyen, en mobilisant le cas échéant les ressources de la Réserve citoyenne. Nous vous invitons donc à répondre favorablement aux sollicitations de vos Chefs d'établissement pour l'inscription à ces formations. Dans le PAF « Éducation à la citoyenneté », qui intègre les formations « valeurs de la République », nous vous invitons également à prendre connaissance des modules sur « l'enseignement laïque des faits religieux » et sur « Éducation aux médias, à l'information, théories complotistes » en lien avec la prévention de la radicalisation.

### **Les passerelles et les transitions.**

À l'aune de la réforme du collège, les actions qui visent la continuité des parcours sont nécessaires pour assurer la réussite des élèves et favoriser la coopération entre les enseignants : articulations écoles/collèges, articulations collèges/lycées ; liaisons contribuant à renforcer le continuum bac – 3 / bac +3

Cette année encore, les établissements pourront être accompagnés pour mettre en place un dispositif d'accompagnement de la liaison Bac Professionnel – BTS. Les Directrices et Directeurs délégués (es) doivent prendre part et initier cette démarche aux côtés du Chef d'établissement, démarche qui vise à faire réussir tous les élèves inscrit en BTS. A cet effet, il est rappelé que le vademécum académique et la fiche qualéduc sont des outils de pilotage disponibles pour tous. Les établissements déjà engagés dans la démarche, feront l'objet d'une nouvelle visite afin d'identifier des nouveaux leviers. Enfin, des journées de formation spécifiques à cette liaison sont inscrites au plan académique de formation, chacun est invité à y inscrire les professeurs concernés, en enseignement technologique, en enseignement général, au niveau IV et au niveau III.

### **Développer les usages et la culture du numérique.**

Le numérique est un vecteur de développement des apprentissages qui facilite la différenciation des démarches et l'individualisation des parcours pour répondre aux besoins de chaque élève. Des formations d'établissement pourront à la demande être mises en place en accompagnement de projets d'équipes disciplinaires. La totalité des établissements de l'académie est connecté. L'ENT est désormais un outil pédagogique à part entière, entre le lycée et les familles, entre les élèves, entre les élèves et les enseignants. Les collectivités territoriales participent activement au renouvellement des parcs informatiques des établissements. Il est possible aujourd'hui, de passer de l'outil numérique, à **l'instrument numérique de la pédagogie**. C'est-à-dire à l'utilisation exclusivement pédagogique de l'ensemble des outils numériques disponibles (ordinateurs, tablettes, ENT, Mooc, Cloud, éventuellement Smartphone avec accord du chef d'établissement, etc...) Enseigner par le numérique, c'est tout d'abord ne pas négliger la motivation créée par ces outils. C'est utiliser le numérique pour différencier les activités et favoriser les échanges et la communication. Là où l'utilisation d'un modèleur volumique est un outil, il devient instrument de communication et de travail collaboratif lorsque les productions individuelles participent à une production commune validée collectivement. Chacun de nos élèves utilisent à chaque instant ces outils en dehors de l'école, nos classes ne doivent pas être un lieu numérique différent, mais **un lieu où le numérique est utilisé différemment**, par les élèves, pour leur formation, avec les enseignants.

### **La formation des enseignants.**

L'évolution des compétences des enseignants, et leur accompagnement doit se poursuivre, Pour les enseignants en pré-bac, en BTS, en CPGE un plan de formation spécifique à l'ingénierie système est en cours depuis l'an dernier, il doit se poursuivre maintenant en établissement, en sollicitant des stages établissement auprès de la DIFOR. Le réseau de formateurs d'établissements prendra en charge localement les besoins de formation, pour répondre aux attentes de chacun. Des formations locales entre établissements sont également possibles. Les DDFPT organisent ces stages.

Dès cette année, des journées de formation autour de la modélisation multi physique sont

proposés, à terme il est souhaité un référent dans chaque établissement pour participer à l'évolution des compétences de tous les enseignants sur ces outils, à tous les niveaux de formation.



3/4

### Développer l'évaluation positive.

Il s'agit de mener une réflexion sur les modalités de l'évaluation, outil de régulation pour les élèves, les enseignants et les familles. Intégrée aux apprentissages, l'évaluation positive renforce l'estime de soi et informe sur les acquis et les besoins des élèves. : la réforme des bacs STI2D et S-SI a permis de mettre en œuvre une évaluation par compétences lors des sessions d'examens. Pour que l'évaluation positive, et l'évolution des pratiques dans la classe soient une réalité, il est nécessaire que chacun s'attache à faire évoluer ses pratiques, par une évaluation systématique par compétences. Dans le cadre de l'évaluation en cours de formation, à partir des activités pratiques, pour les activités écrites, etc... Les pratiques pédagogiques, lors des séances d'apprentissages, doivent elles aussi évoluer en conséquence. Enfin, à travers cette évaluation par compétences, il est nécessaire de conduire un travail interdisciplinaire, garant de la cohérence entre disciplines, qui doit permettre de donner du sens à la globalité de la scolarité au lycée. Dans ce contexte, la différenciation pédagogique doit être un des éléments à mobiliser par les équipes pour faire réussir tous les élèves.

### La construction d'un parcours individuel réussi.

C'est au collège que débute l'orientation et la construction d'un parcours de formation ; c'est au lycée qu'il faut l'accompagner et lui donner du sens pour créer de l'ambition scolaire, en vue d'un parcours en enseignement supérieur réussi. A ce titre les enseignements d'exploration doivent assurer leur place, comme éveil aux sciences de l'ingénieur et de l'industrie. Ces enseignements doivent permettre à chaque élève de s'approprier des images technologiques fortes, capables d'explicitier les besoins, les fonctions, les structures associées, dans tous les domaines des objets et systèmes techniques de notre époque.

La réforme du collège induit de nouvelles stratégies, en 6<sup>ème</sup> au cycle 3 avec l'introduction de l'EST – enseignement de sciences et de technologie, et au cycle 4 (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>) avec l'introduction de l'informatique en technologie et une part importante autour des objets connectés. Et aussi, une évaluation écrite et orale (à partir de la présentation d'un projet) lors du DNB.

Les ressources pour le cycle 3, pour le cycle 4 :

<http://eduscol.education.fr/pid34150/cycle-3.html>

<http://eduscol.education.fr/cid99549/ressources-technologie-c4.html>

Ces épreuves modifient considérablement les pratiques d'évaluation et se rapprochent du formalisme de nos sujets d'épreuves du bac. C'est pourquoi nous vous demandons de prendre connaissance des épreuves zéro de ce nouveau DNB.

<http://eduscol.education.fr/cid98239/dnb-2017.html>

Par ailleurs, les stratégies de résolution de problème, d'investigation, de démarche de projet, de communication sont renforcées, **il convient donc au lycée, dans les EDE de seconde, de modifier les pratiques pour assurer la continuité nécessaire au vu de des nouveaux programmes du collège.** Chacun est invité à se rapprocher des équipes pédagogiques des collèges de secteur afin d'échanger sur ces nouveautés. Une journée de présentation des programmes de collège, en technologie, sera proposée aux professeurs de seconde.

Enfin, Le droit à l'erreur pour l'élève, dans le choix d'orientation doit être possible, des passerelles entre les voies de formation technologiques, professionnelles, ou générales sont à envisager au sein des établissements. Concernant l'accès aux classes préparatoires, il est nécessaire dès maintenant de mettre en place une relation forte entre filières pour repérer et accompagner dès maintenant les meilleurs candidats.

Pour finir, nous vous rappelons que le site TS2I a vocation à diffuser vos productions pédagogiques, et qu'un espace collaboratif peut vous permettre d'échanger en groupes.

L'an dernier, l'académie a particulièrement brillé par sa réussite aux différents concours à vocation technologique et particulièrement lors des Olympiades de Sciences de l'Ingénieur. Ces derniers ont montré combien ils permettaient de faire naître de la motivation et de l'innovation de la part des élèves. Nous vous encourageons à engager encore davantage vos élèves. C'est à la fois une activité concrète, une reconnaissance du travail et des acquis des élèves, l'image de la qualité de votre travail en tant qu'enseignant en SII.



Nous connaissons votre investissement pour la réussite de vos élèves, et vous assurons de notre accompagnement dans cette tâche importante et passionnante.

Bonne rentrée à toutes et à tous.